

# Assainissement énergétique d'un chalet

Chemin du Plan Fromentin 12  
1865 Ormont-Dessus



## Coordonnée du bâtiment

Parcelle N° : 4555

ECA N°: 2198

GPS : 2'578'730 / 1'133'075

Type de rapport diagnostic  
des polluants de construction  
Partiel « Avant travaux »  
& Diagnostic « D'utilisation normale »  
**Selon le cahier des charges ASCA 1.5**  
N° de dossier 2412-9232

Version du rapport : 1.0

## Sommaire

1	Identification du rapport .....	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic .....	4
3	Conclusions du rapport .....	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	6
5	Réserves.....	6
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante .....	7
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement .....	9
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement .....	14
9	Annexe 1 : plans .....	18
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire .....	22

1 Identification du rapport

**DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION**

<b>N° d'identification</b>	2412-9232
<b>Type de diagnostic</b>	<b>Partiel « Avant Travaux » &amp; Diagnostic « D'utilisation normale »</b>
<b>Diagnostiqueur</b>	Karim Schmalz
<b>Bureau d'ingénieurs</b>	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
<b>Laboratoire d'analyses</b>	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Biel/Bienne
<b>Date du rapport</b>	06.02.2025
<b>Type de rapport</b>	Selon cahier des charges <b>ASCA 1.5</b>
<b>Mandant</b>	Senwald Architectes SA Chemin des Vignettes 5 1165 Lussy-sur-Morges
<b>Propriétaire du bâtiment</b>	Jeanne & Arnaud Perrin
Nombre total de pages y compris les annexes	22

## 2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

### Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le 3 février 2025  
Accompagnateur --

### Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le 3 février 2025  
Accompagnateur --

### Rapport de visite

- Lors de notre visite, le chalet est habité.
- Les fenêtres de la cuisine + salle à manger + entrée + salle de bains + véranda, sont en silicones.
- Les radiateurs n'ont rien à signaler niveau amiante.

De plus, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante et d'être touchés par les travaux, tels que les dessous de baignoire, les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de menuiserie et la maçonnerie et les caissons de stores doivent être considérés comme amiantés par défaut jusqu'à preuve du contraire.

### Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type PARTIEL « AVANT TRAVAUX » & DIAGNOSTIC « D'UTILISATION NORMALE ».

Le diagnostic se porte sur les parties sujettes à transformation du bâtiment de la :  
Parcelle N°: 4555  
Chemin du Plan Fromentin 12  
1865 Ormont-Dessus

Nous vous rendons attentif sur le fait que le rapport est établi selon l'état de la technique du jour et que celle-ci peut évoluer dans le temps.

## 3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **8** éléments **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

**Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées**

Localisation	Description du matériau <b>AMIANTE PAR DEFAULT</b>
Sous-sol Buanderie – local technique, boiler année 1982	Isolation
Rez-de-chaussée Séjour + cuisine + salle de bains + entrée	Colle de carrelage
Rez-de-chaussée Cuisine + salle de bains	Colle de faïence
Rez-de-chaussée Séjour + cuisine + entrée	Crépi de finition
Rez-de-chaussée Séjour, cheminée tubage	Isolation

**Liste des matériaux analysés par un laboratoire**

Localisation	Description du matériau <b>AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE</b>
Sous-sol L'ensemble des fenêtres	Mastic
Rez-de-chaussée Séjour, fenêtres	Mastic
Toiture Couverture	Fibrociment

Localisation	Description du matériau <b>NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE</b>
Extérieur Façades de sous-bassement	Crépi de finition

Localisation	Description du matériau <b>RIEN A SIGNALER</b>
Sous-sol Buanderie – local technique, sol, murs, plafond	Rien à signaler
Sous-sol Buanderie – local technique, tableau électrique	Rien à signaler
Sous-sol Cave, sol, murs, plafond	Rien à signaler
Sous-sol L'ensemble des radiateurs	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Salle à manger, sol, murs, plafond	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Entrée, escaliers	Rien à signaler
Rez-de-chaussée L'ensemble des radiateurs	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Balcon, sol	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Véranda, sol	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Véranda, vitrages	Rien à signaler
Etage Chambre 1, sol, murs, plafond	Rien à signaler
Etage Chambre 2, sol, murs, plafond	Rien à signaler

Etage	Chambre 3, sol, murs, plafond	Rien à signaler
Etage	Chambre 4, sol, murs, plafond	Rien à signaler
Etage	L'ensemble des fenêtres	Rien à signaler
Etage	L'ensemble des radiateurs	Rien à signaler
Extérieur	Hauts de façades	Rien à signaler

#### 4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

#### 5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- La sous-couverture de la toiture.

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

## 6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

**Bâti-Conseils Sarl** – Echandens

Dossier N° 2412-9232

Version 1.5

Date : 06 février 2025

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m <sup>3</sup> si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MCA	Remarques
<b>Par défaut</b>																
Sous-sol	Buanderie – local technique, boiler année 1982	Isolation	1	FA	1	1	N	A	DEF			C	3	II	02.2030	
Rez-de-chaussée	Séjour + cuisine + salle de bains + entrée	Colle de carrelage	2	NFA	2	2	N	A	DEF			B	1	III	02.2035	
Rez-de-chaussée	Cuisine + salle de bains	Colle de faïence	3	NFA	3	2	N	A	DEF			B	1	III	02.2035	
Rez-de-chaussée	Séjour + cuisine + entrée	Crépi de finition	4	NFA	4	2	N	A	DEF			A	2	II	02.2030	
Rez-de-chaussée	Séjour, cheminée tubage	Isolation	5	FA	5	2	N	A	DEF			C	3	II	02.2030	
<b>Par analyse</b>																
Sous-sol	L'ensemble des fenêtres	Mastic	SS-1	NFA	6	1	O	A	LAB			A	2	II	02.2030	
Rez-de-chaussée	Séjour, fenêtres	Mastic	R-1	NFA	7	2	O	A	LAB			A	2	II	02.2030	
Toiture	Couverture	Fibrociment	T-1	NFA	8	4	O	A	LAB			A	2	II	02.2030	
Extérieur	Façades de sous-bassement	Crépi de finition	E-1	NFA		1	O	N	LAB							
<b>Rien à signaler</b>																
Sous-sol	Buanderie – local technique, sol, murs, plafond	Rien à signaler	SS-2	RAS		1										
Sous-sol	Buanderie – local technique, tableau électrique	Rien à signaler	SS-3	RAS		1										
Sous-sol	Cave, sol, murs, plafond	Rien à signaler	SS-4	RAS		1										
Sous-sol	L'ensemble des radiateurs	Rien à signaler	SS-5	RAS		1										
Rez-de-chaussée	Salle à manger, sol, murs, plafond	Rien à signaler	R-2	RAS		2										

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (<= 1 à >=4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MCA	Remarques
Rez-de-chaussée	Entrée, escaliers	Rien à signaler	R-3	RAS		2										
Rez-de-chaussée	L'ensemble des radiateurs	Rien à signaler	R-4	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Balcon, sol	Rien à signaler	R-5	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Véranda, sol	Rien à signaler	R-6	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Véranda, vitrages	Rien à signaler	R-7	RAS		2										
Etage	Chambre 1, sol, murs, plafond	Rien à signaler	1-1	RAS		3										
Etage	Chambre 2, sol, murs, plafond	Rien à signaler	1-2	RAS		3										
Etage	Chambre 3, sol, murs, plafond	Rien à signaler	1-3	RAS		3										
Etage	Chambre 4, sol, murs, plafond	Rien à signaler	1-4	RAS		3										
Etage	L'ensemble des fenêtres	Rien à signaler	1-5	RAS		3										
Etage	L'ensemble des radiateurs	Rien à signaler	1-6	RAS		3										
Extérieur	Hauts de façades	Rien à signaler	E-2	RAS		4										


Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **NFA** : Autre matériau aggloméré  
 Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler



## 7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

### Fiche d'identification 1 Matériaux faiblement agglomérés : Isolation

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Sous-sol Buanderie – local technique, boiler année 1982	
	Référence échantillon	2412-9232/1	
Élément	Élément et description	Isolation	
	Quantité approximative	1 pièce	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	02.2030	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II


Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	<b>C</b>
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	3
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	
	Vitrifié, confiné	-1
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		<b>3</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	<b>II</b>
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
  - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
  - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

## Fiche d'identification 2 Matériaux fortement agglomérés : Colle de carrelage

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Séjour + cuisine + salle de bains + entrée	
	Référence échantillon	2412-9232/2	
Élément	Élément et description	Colle de carrelage	
	Quantité approximative	17 m <sup>2</sup>	
	Plan/Croquis	2	
Amiante	Prélevé (O/N)	N	
	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	02.2035	
	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	<b>B</b>	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C


Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		<b>1</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	<b>III</b>	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.**
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
  - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence;
  - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.**
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
  - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.**
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
  - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

### Fiche d'identification 3

### Matériaux fortement agglomérés : Colle de faïence

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Cuisine + salle de bains	
	Référence échantillon	2412-9232/3	
Elément	Élément et description	Colle de faïence	
	Quantité approximative	26 m <sup>2</sup>	
	Plan/Croquis	2	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	02.2035	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	<b>B</b>	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		<b>1</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	<b>III</b>	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

#### I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### II Recommander des mesures d'assainissement.


- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

## Fiche d'identification 4

## Matériaux fortement agglomérés : Crépi de finition

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Séjour + cuisine + entrée	
	Référence échantillon	2412-9232/4	
Elément	Elément et description	Crépi de finition	
	Quantité approximative	8 m <sup>2</sup>	
	Plan/Croquis	2	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	02.2030	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	<b>A</b>	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C


Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		<b>2</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	<b>II</b>	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.**
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
  - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.**
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.**
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
  - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

## Fiche d'identification 5

## Matériaux faiblement agglomérés : Isolation

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Séjour, tubage cheminée	
	Référence échantillon	2412-9232/5	
Elément	Élément et description	Isolation	
	Quantité approximative	À définir	
	Plan/Croquis	2	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	02.2030	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	<b>C</b>
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	3
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	
	Vitrifié, confiné	-1
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		<b>3</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	<b>II</b>
	≥4	I	I	I

#### I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### II Recommander des mesures d'assainissement.


- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

## Fiche d'identification 6

## Matériaux fortement agglomérés : Mastic

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Sous-sol L'ensemble des fenêtres	
	Référence échantillon	2412-9232/SS-1	
Elément	Elément et description	Mastic	
	Quantité approximative	4 pcs	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	02.2030	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	<b>A</b>	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C


Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		<b>2</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	<b>II</b>	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.**
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
  - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.**
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
  - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.**
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
  - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

## Fiche d'identification 7

## Matériaux fortement agglomérés : **Mastic**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Séjour, fenêtres	
	Référence échantillon	2412-9232/R-1	
Elément	Elément et description	Mastic	
	Quantité approximative	4 pcs	
	Plan/Croquis	2	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input checked="" type="checkbox"/>	
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	02.2030	
	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	<b>A</b>	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		<b>2</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	<b>II</b>	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

#### I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### II Recommander des mesures d'assainissement.


- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

## Fiche d'identification 8

## Matériaux fortement agglomérés : **Fibrociment**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Toit Toiture, couverture	
	Référence échantillon	2412-9232/T-1	
Elément	Elément et description	Fibrociment	
	Quantité approximative	180 m2	
	Plan/Croquis	4	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input checked="" type="checkbox"/>	
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	02.2030	
	Décharge de type B	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input type="checkbox"/>	

### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	<b>A</b>	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		<b>2</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	<b>II</b>	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

#### I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

#### III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.



## 8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation		Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Sous-sol	Buanderie – local technique, boiler année 1982	Isolation		02.2030
Rez-de-chaussée	Séjour + cuisine + salle de bains + entrée	Colle de carrelage		02.2035
Rez-de-chaussée	Cuisine + salle de bains	Colle de faïence		02.2035
Rez-de-chaussée	Séjour + cuisine + entrée	Crépi de finition		02.2030
Rez-de-chaussée	Séjour, cheminée tubage	Isolation		02.2030
Sous-sol	L'ensemble des fenêtres	Mastic		02.2030
Rez-de-chaussée	Séjour, fenêtres	Mastic		02.2030
Toiture	Couverture	Fibrociment		02.2030

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5 du 14 février 2022.

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Il est à noter que les quantités approximatives stipulées sur les fiches d'identification sous le point 7 sont indicatives et doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux avant tout travail de désamiantage.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 6 février 2025

Bâti-Conseils Sàrl

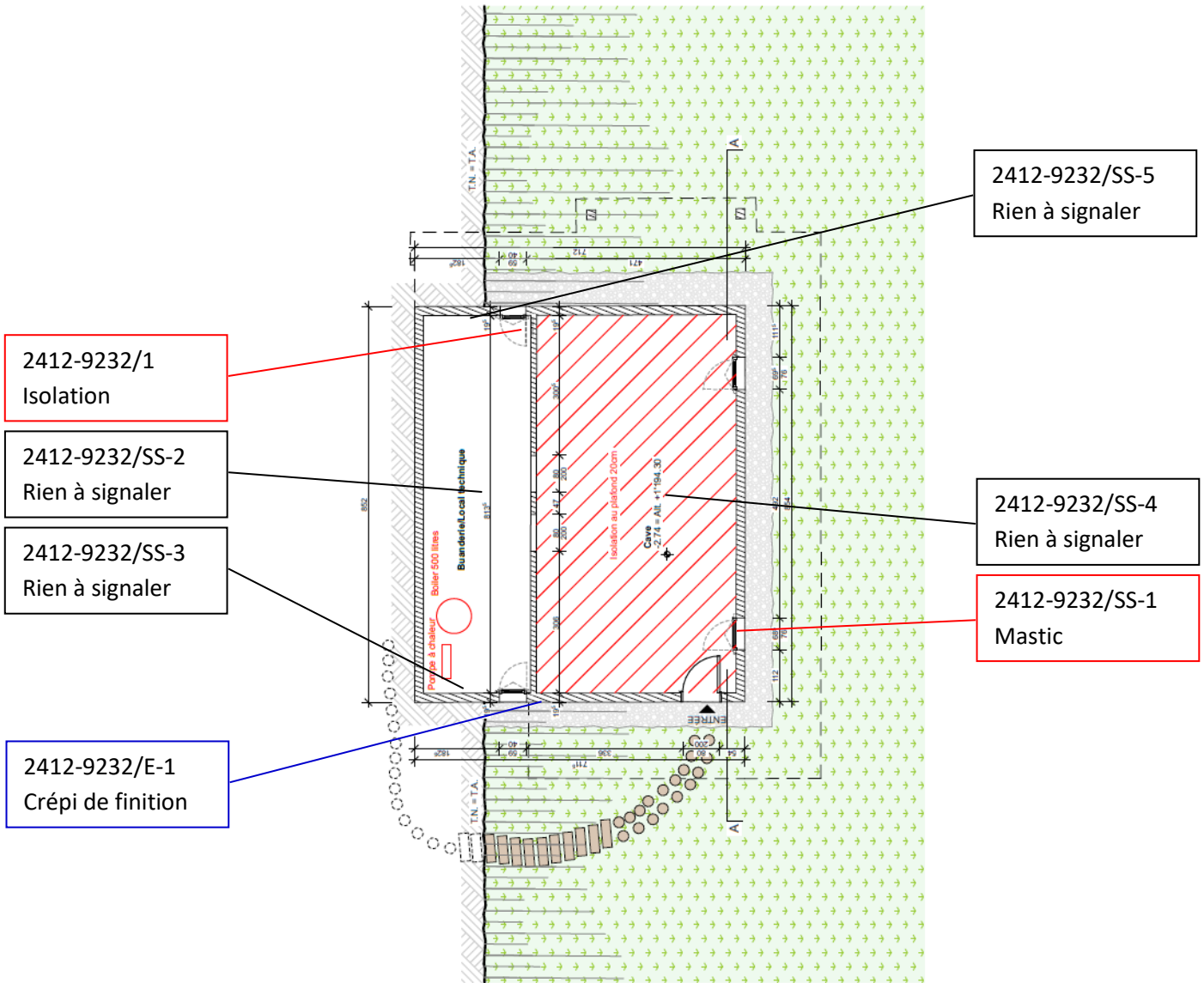


Eric Schmalz – Expert

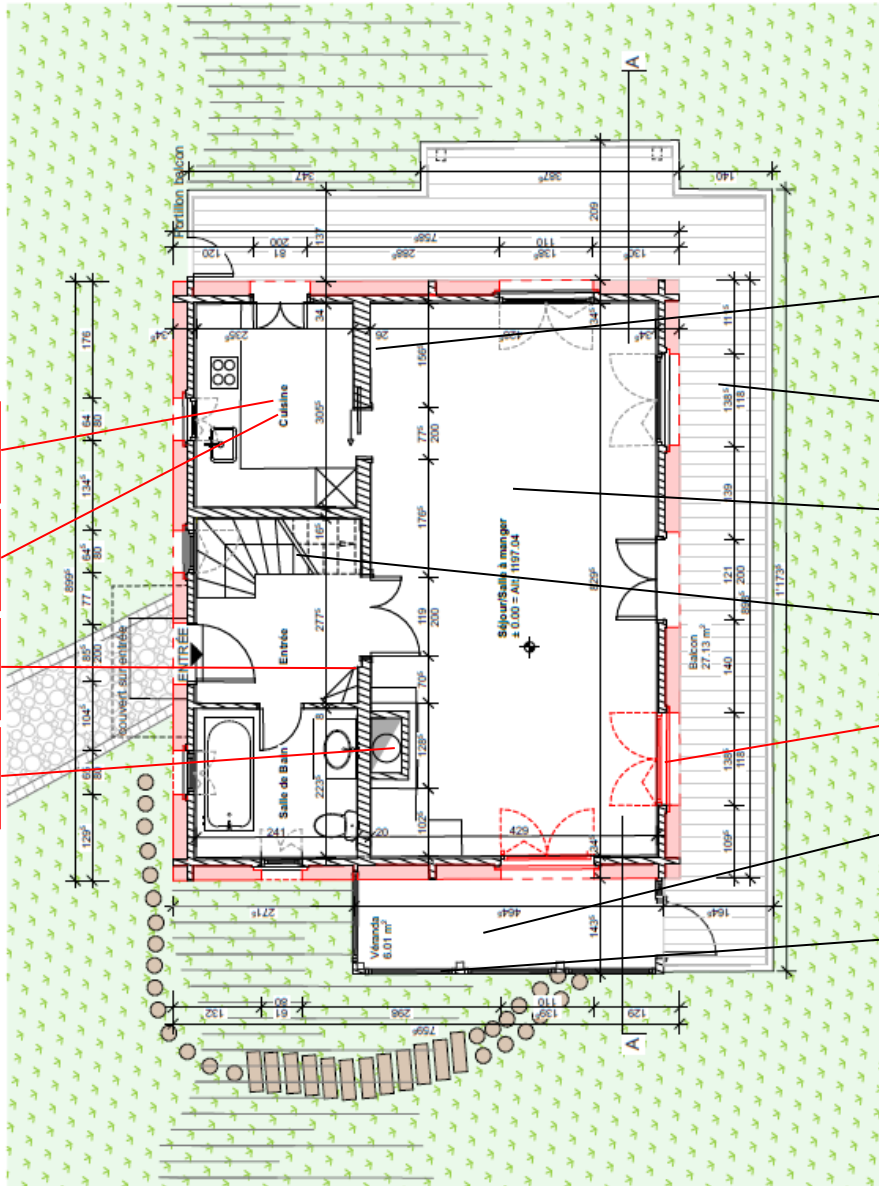


Dragan Pavkovic – Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans  
**Assainissement énergétique d'un chalet – Sous-sol.**



## Assainissement énergétique d'un chalet – Rez-de-chaussée.



2412-9232/2  
Colle de carrelage

2412-9232/3  
Colle de faïence

2412-9232/4  
Crépi de finition

2412-9232/5  
Isolation

2412-9232/R-4  
Rien à signaler

2412-9232/R-5  
Rien à signaler

2412-9232/R-2  
Rien à signaler

2412-9232/R-3  
Rien à signaler

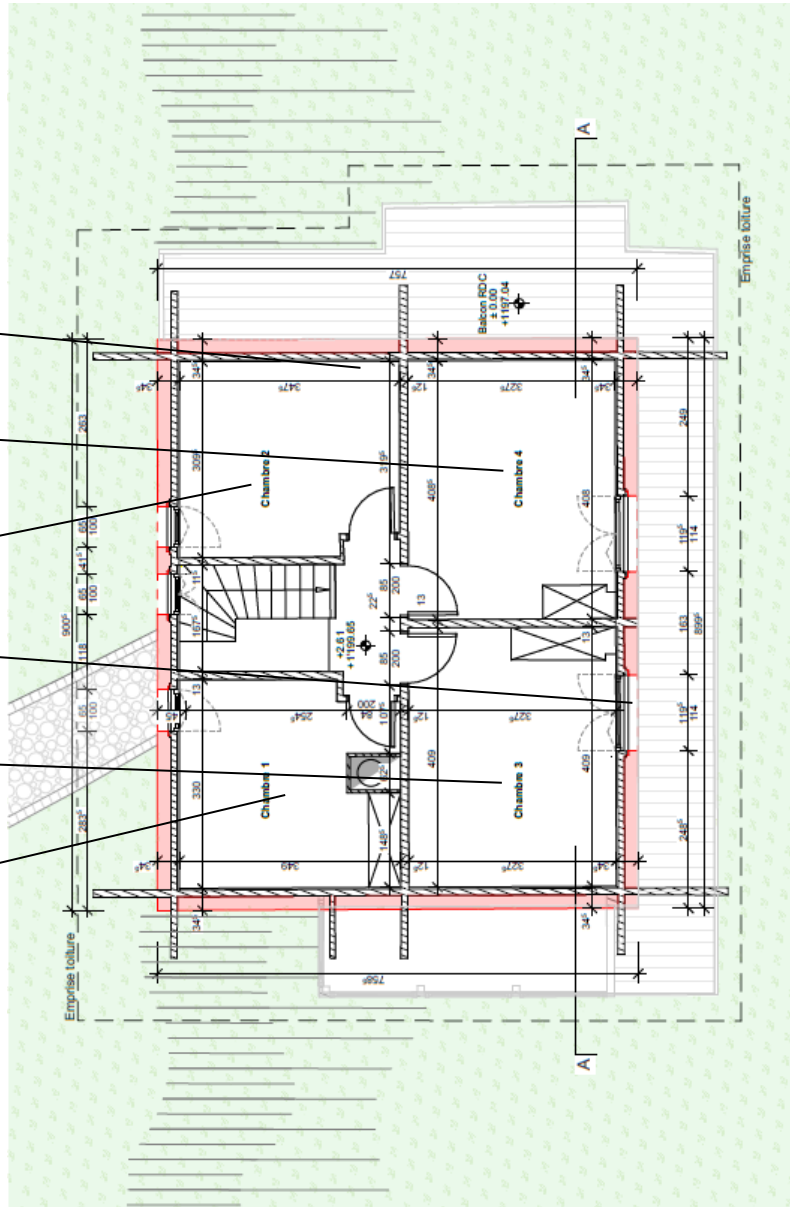
2412-9232/R-1  
Mastic

2412-9232/R-6  
Rien à signaler

2412-9232/R-7  
Rien à signaler

## Assainissement énergétique d'un chalet – Etage.

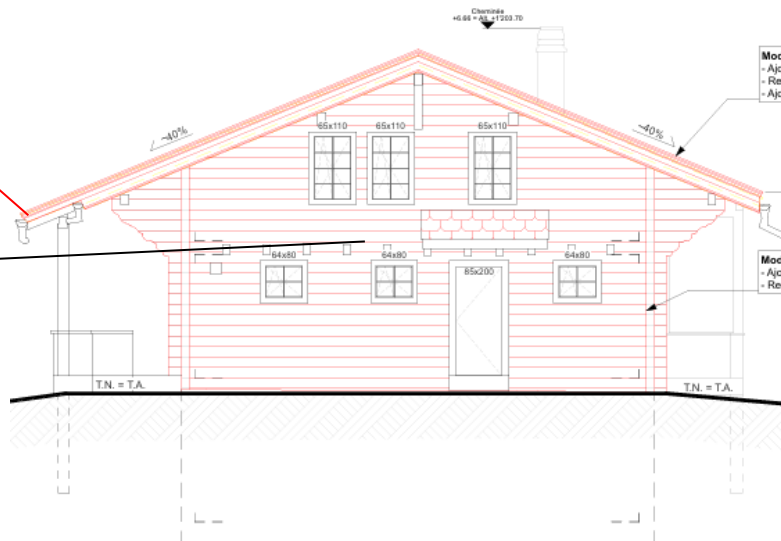
- 2412-9232/1-6  
Rien à signaler
- 2412-9232/1-4  
Rien à signaler
- 2412-9232/1-2  
Rien à signaler
- 2412-9232/1-5  
Rien à signaler
- 2412-9232/1-3  
Rien à signaler
- 2412-9232/1-1  
Rien à signaler



**Assainissement énergétique d'un chalet – Façade nord.**

2412-9232/T-1  
Fibrociment

2412-9232/E-2  
Rien à signaler



## 10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

**analysis** <sup>S.A.</sup> N° commande: **GB5-544** | **Biel-Bienne**  
 Date & lieu d'analyse: **05.02.2025**

A L'ATTENTION DE → **Bâti-conseils Sàrl**  
 Schmalz Eric  
 Route de la Chocolatière 27  
 1026 Echandens

RAPPORT D'ESSAI → **Analyse d'amiante dans les matériaux**

RÉFÉRENCE → 2412-9232

DATE DE RÉCEPTION → 04.02.2025

MÉTHODE → Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →	
SS-1 / Mastic	
• <b>Amiante détecté</b>	( Chrysotile )
R-1 / Mastic	
• <b>Amiante détecté</b>	( Chrysotile )
T-1 / Fibrociment	
• <b>Amiante détecté</b>	( Chrysotile )
E-1 / Crépi de finition	
• Amiante non décelé	

Remarques générales: La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date: **Biel-Bienne, le 05.02.2025**

Analyste & titre: **Joël Gueniat | Responsable qualité**

Signature: 



Analysis Lab SA | Eckweg 8a | 2504 Biel/Bienne (CH)  
 + 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 1

